

L8520 - HOTELLERIE RESTAURATION OPTION SERVICE ACCUEIL

* Les barres correspondent au barème du dernier muté dans une académie. En cas d'égalité de barème, le critère de départage est la date de naissance - le plus âgé est prioritaire.

► Si vous devez participer au mouvement intra-académique,

► contactez les sections du SNFOLC pour être conseillé(e) dans la formulation de vos vœux, faire suivre votre dossier...

AIX-MARSEILLE			
AMIENS	99,1 15/03/1965	MAYOTTE	
BESANCON		MONTPELLIER	
BORDEAUX	217,3 02/01/1979	NANCY-METZ	854,2 10/01/1967
CAEN		NANTES	991,2 09/07/1980
CLERMONT-FERRAND	164,2 13/10/1989	NICE	
CORSE		ORLEANS-TOURS	142,0 15/04/1970
CRETEIL	14,1 25/12/1988	PARIS	14,0 27/08/1985
DIJON		POITIERS	713,2 14/12/1990
GRENOBLE	14,1 06/12/1989	REIMS	
GUADELOUPE		RENNES	Pas d'entrant
GUYANE		REUNION	
LILLE	371,3 14/03/1975	ROUEN	554,2 14/05/1989
LIMOGES		STRASBOURG	
LYON		TOULOUSE	613,2 16/11/1989
MARTINIQUE		VERSAILLES	14,0 28/09/1994